

Publié par : juridique

Date de dépôt : 19/12/2025

Date de retrait : Non défini



VENELLES

Département des Bouches-du-Rhône
Métropole Aix-Marseille-ProvenceREPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
ARRONDISSEMENT
D'AIX EN PROVENCE

COMMUNE DE VENELLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 16 Décembre 2025
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, MARTINE HENON, ALAIN SOLAZZI, BRIGITTE CORDARO, DENIS RUIZ, VALERIE BUSSO, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, JEAN-CHARLES FIARD, DAVID FERNANDEZ, NICOLAS CONRAD, THIBAULT DEMARIA, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA, JEAN-YVES SALVAT.

POUVOIRS : BERNARD ROUBY A FRANCOISE WELLER, DOMINIQUE ALLIBERT A MARIE SEDANO, GISELE GEILING A ARNAUD MERCIER, OLIVIER BRUN A PHILIPPE DOREY.

ABSENT : LIONEL TCHAREKLIAN

Délibération n° N° D2025-230

Objet

DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT
DANS LE CADRE DU SOUTIEN DE CELUI-CI AU FONCTIONNEMENT
DES CRECHES COMMUNALES POUR 2026

Exposé des motifs :

Les 3 crèches de la commune de Venelles, les P'tits Loups, les Calinous et les Minipouss sont gérées par l'association La Mutualité Française sous le nom de « La Mut' » dans le cadre d'une délégation de service public.

Dans ce contexte, le Département accorde une aide financière afin de soutenir le mode de garde collectif pour les enfants de 0 à 3 ans. Cette subvention est calculée en fonction du nombre de places agréées selon un tarif unique que ce soit pour les crèches ou les haltes garderies.

Le montant de l'aide allouée, sauf modification, serait de 220 € par berceau pour l'année 2026. A titre indicatif le montant de l'aide financière serait au global de 14 300 euros pour l'ensemble des 43 berceaux des P'tits Loups, des 12 berceaux des Calinous et des 10 berceaux des Minipouss.

Visas:

Oui l'exposé des motifs rapporté :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29;

Vu la délibération n° D2023-117 du 13 Juin 2023 confiant la gestion des crèches communales à l'association Bulles et Billes sous la forme d'une délégation de service public ;

Vu la délibération n° D2024-16 du 16 Janvier 2024 validant le transfert du contrat de délégation de service publique à la Mutualité Française ;

Le Conseil Municipal décide :

- **DE SOLICITER** l'aide financière du Département dans le cadre du soutien au fonctionnement des crèches communales 2026.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du	au
.....

Le directeur général des services,
Philippe SANMARTIN